

Union Régionale des Syndicats
CGT de l'Éducation Nationale
Section des Retraités
19 place Saint Sermin
CS 47094
31070 TOULOUSE CEDEX 7
05 61 22 18 89



N° 125 juillet-août 2012

ÉDITORIAL

« Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement. »

Francis Blanche

SOMMAIRE :

- * **Editorial**
- * **Le savez-vous ?**
- * **Petit lexique lucide**
- * **Retraites : des propositions pour un financement pérenne**
- * **Assemblée Générale le jeudi 20 septembre**
- * **Des candidats ont répondu**
- * **Annie Djetcha n'est plus**

**RADIO MON PAIS
90.1**

**La Radio de la vie sociale
et des luttes**

Loin du compte...

Une fois n'est pas coutume, notre 3^e bulletin régional de l'année paraît pendant les congés d'été, car les élections ont modifié le paysage politique et social et perturbé le calendrier de nos réunions. Et nous avons des rendez-vous statutaires importants à la rentrée.

Avec la volonté affichée par le gouvernement d'articuler efficacité économique et justice sociale, la conférence sociale des 9 et 10 juillet sera-t-elle suivie de résultats de nature à modifier véritablement la situation sociale ? La CGT l'a affirmé à l'occasion de ce rendez-vous : « On ne produira pas de miracles avec d'anciennes recettes... » Si les richesses créées par le travail ne profitent pas plus au pouvoir d'achat, à l'emploi, à l'investissement productif, au développement des services publics, à la transition écologique, au financement de la protection sociale, les intentions du gouvernement risquent de se solder rapidement par une grande désillusion. D'autant que le patronat intensifie sa campagne contre ce qu'il nomme « coût du travail » trop élevé et pousse les feux de suppressions d'emploi par dizaines de milliers quand le chômage atteint son niveau record depuis 1999. Il faudra plus que des palabres pour arrêter l'hémorragie.

Dans ce contexte de pressions patronales et européennes, le chef de l'Etat a renoncé à l'une de ses promesses, celle de renégocier le traité, et a demandé une ratification « rapide » du pacte budgétaire. L'adhésion de la nouvelle majorité à la « règle d'or » qui induit réduction du déficit budgétaire, compression des dépenses publiques et même gel des dépenses pendant trois ans, annonce une continuité des stratégies infernales qui nourrissent la dette et le risque de récession.

Certes, François Hollande a tenu une série de promesses de campagne. Bien qu'insuffisantes, elles sont en rupture avec la logique précédente et avec celle de nombre de pays européens : coup de pouce, bien petit, au Smic, décret sur les retraites, suppression de la TVA sociale, contribution des entreprises et des contribuables aisés de 7,2 milliards d'euros pour 2012 et de 13,3 milliards en 2013... Ces premières mesures doivent en annoncer de plus radicales, si nous voulons éviter l'écueil de l'austérité. Car l'austérité n'est pas la solution, elle est le problème.

Il est temps d'entendre les peuples qui souffrent. La CGT, ses militantes et militants s'emploieront à faire entendre la voix des salariés et des retraités pour plus de justice sociale et à promouvoir des propositions de fond pour une issue à la crise.

Jean-Pierre Barboni

DES PROPOSITIONS POUR UN FINANCEMENT PÉRENNE

Pour assurer la pérennité de notre système de retraite par répartition, la CGT propose une réforme en profondeur de son financement qui permettrait de dégager des ressources nouvelles. Elle s'articule autour de quatre propositions.

1. Sortir des politiques d'exonération de "cotisations" patronales. Elles coûtent aujourd'hui quelque 30 milliards d'euros aux finances publiques et aboutissent à ce que les entreprises qui réduisent les salaires et les effectifs contribuent de moins en moins au financement des régimes sociaux. La CGT propose de transformer profondément la contribution patronale en modulant les cotisations en fonction de la gestion des entreprises de façon à alléger la contribution de celles qui développent l'emploi et les salaires et à pénaliser celles qui aggravent la précarité. Quelque 10 milliards d'euros pourraient ainsi revenir aux régimes de retraite.

2. Elargir l'assiette des cotisations. Selon la Cour des comptes, 120 milliards d'euros de rémunération échappent aujourd'hui par-

tiellement ou totalement aux cotisations sociales. La CGT propose donc de soumettre à cotisation l'ensemble des éléments de rémunération (primes, intéressement, participation...), ce qui représenterait de 9 à 10 milliards d'euros de ressources immédiates.

3. Mettre les revenus financiers à contribution. Bon an mal an, les entreprises perçoivent quelque 250 milliards de revenus financiers. L'instauration d'un prélèvement spécifique à hauteur de la contribution des salariés permettrait d'affecter 20 milliards de ressources supplémentaires au financement des retraites.

4. Envisager une augmentation des cotisations. Si, à terme, les mesures nouvelles précédentes s'avéraient insuffisantes, on pourrait alors envisager une augmentation des cotisations « patronales et salariales ». *En commençant, bien sûr, par les cotisations patronales* qui n'ont pas bougé depuis vingt ans alors que le nombre de retraités a augmenté d'un tiers.



Petit lexique lucide (suite)

Règle d'or

Cette notion ferme le débat car qui peut être contre une règle, qui plus est d'or ? Ce terme fait une référence usurpatrice et prétentieuse au nombre d'or (règle de la beauté, selon Léonard de Vinci) pour parler d'actifs et de passifs comptables.

Son emploi suppose qu'il y aurait des principes immuables et donc indiscutables, alors qu'en aucun cas il n'est écrit dans le marbre qu'un État ne doit pas s'endetter, car on ne gère

pas un budget public comme un budget de bon père de famille. Il relève donc d'un choix politique contestable et non des initiés aux mystères et aux beautés du monde.

Le pacte de stabilité et de croissance (on n'est pas à une ironie près) prévoit déjà que les déficits budgétaires des États de la zone euro ne puissent dépasser 3 %. Comme cela ne marche absolument pas et que cette règle antiéconomique manque de la plus élémentaire pertinence, on cherche à la constitutionnaliser ! Étonnant ? Non, cela rassurera les marchés sur le fait que l'objectif de démantèlement des dépenses publiques n'est pas perdu de vue.

Espérance de vie en bonne santé en recul

Selon l'organisme d'études statistiques Eurostat, l'âge moyen d'espérance de vie des Français sans perte de capacités physiques ou mentales est de 61,9 ans pour les hommes et 63,5 ans pour les femmes en 2012. Il atteignait respectivement 62,7 et 64,6 ans en 2008. Ce recul résulte de la régression de la protection sociale et du pouvoir d'achat, nombre de personnes se trouvant contraintes à réduire leurs soins faute de ressources suffisantes.

L'âge légal de départ à la retraite à 62 ans laisse donc assez peu de chances aux salariés de pouvoir profiter d'une retraite en bonne santé.

Moduler les cotisations sociales, une nécessité

La CGT propose de tenir compte de la part relative de la masse salariale dans la valeur ajoutée totale de l'entreprise pour calculer le taux des cotisations sociales et des contributions fiscales. Par exemple, dans le bâtiment, cette proportion s'élève à 87% alors qu'elle n'est que de 31% dans la promotion immobilière.

LE SAVEZ-VOUS ?

L'OIT dénonce l'austérité

Une étude de l'Organisation Internationale du Travail, révèle que le chômage devrait augmenter pour toucher 202 millions de personnes dans le monde cette année, soit 6,1% de la population mondiale en âge de travailler et que la montée se poursuivra en 2013, notamment pour le chômage longue durée et celui des jeunes.

L'OIT met aussi en garde contre "le piège de l'austérité" qui aggrave le chômage et elle estime nécessaire que les salaires augmentent au même rythme que la productivité.

Annie Djetcha n'est plus...

Depuis plusieurs années, Annie luttait contre la maladie qui l'a finalement vaincue à l'âge de 66 ans. Elle a été incinérée le 9 juillet dans la plus grande intimité selon la volonté de ses trois enfants.

Longtemps secrétaire du SDEN Haute-Garonne, elle a marqué la vie de notre syndicat au plan régional et nombre de nos adhérents ont eu l'occasion d'être confrontés à ses convictions sans concession. Elle fut également membre de la CE de l'UD 31 et de l'UNSEN.

Très attachée à l'extension des droits des femmes, elle a diffusé pendant des années Antoinette, le journal féminin de la CGT, jusqu'à la fin de sa parution.

PLP, elle enseignait les métiers de la bureautique. Originnaire de la région de Besançon, elle fit la majeure partie de sa carrière à Toulouse, au LP Gabriel Péri où elle animait la section CGT. Très attentive aux problèmes sociaux ou personnels de ses élèves, elle leur apportait aide morale et soutien militant pour les sortir d'affaire. Elle avait pris sa retraite en 2006.

Annie militait par ailleurs activement au PCF et au Mouvement de la Paix.

Au nom de la section des retraités, nous avons adressé notre témoignage de sympathie à ses enfants.

AG de la Section

20 septembre

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent bulletin, l'Assemblée Générale se tiendra à Caylus (Tarn et Garonne) dans les locaux de l'hôtel « la Renaissance ».

Les convocations vous parviendront au début septembre. Vous avez reçu le supplément au Perspectives Education Formation contenant les documents préparatoires de la Conférence nationale, qui sera à l'ordre du jour de notre AG.

D'ici la tenue de l'AG, les contributions éventuelles peuvent être adressées à notre section, soit par courrier à notre siège, soit par internet à l'adresse :

ursen.mi-py.retr@wanadoo.fr

Des candidats ont répondu

Dans notre précédent numéro, nous avons publié la lettre adressée par la section aux candidats de gauche aux élections législatives. Il est à noter que sur les quelque 60 candidats interpellés, seulement 5 nous ont répondu.

Dans sa réponse, Mme Sylvia Pinel, PS ne prend pas la peine de préciser sa position, se bornant à reprendre son allégeance au président. Mais la palme de la désinvolture revient à M. Kader Arif (PS Toulouse) dont la promotion au rang de ministre semble l'avoir dégagé de son rôle de représentant du peuple. Jugez-en : "Nous vous remercions d'avoir attiré l'attention de Monsieur le ministre Kader ARIF sur cette problématique.

Toutefois, compte tenu du volume de sollicitations reçues et de la technicité des questions posées, il ne lui sera matériellement pas possible de répondre avant plusieurs jours.

Bien sûr, Monsieur ARIF a d'ores et déjà demandé des éléments de réponse aux services compétents, et ne manquera pas de vous répondre à réception.

Par ailleurs (...) pour toute question relative à sa candidature à la députation, ou à la campagne des législatives, nous vous invitons à contacter son équipe.

Pour d'autres candidats, heureusement, l'échange est nettement plus riche, avec une volonté perceptible de répondre aux préoccupations de manière précise et argumentée. Ainsi, Mme Bernadette Baloche (Front de Gauche Lot) reprend point par point les revendications exposées dans notre courrier et développe les mesures du programme du Front de Gauche qui leur apportent une réponse positive. Globalement, la convergence est forte, mais il serait trop long de donner les détails ici. Citons seulement ce passage : « Nous rétablirons également le droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence) pour toutes et tous

avec la prise en compte de la pénibilité de professions particulières donnant droit à des départs anticipés. Aucun salarié ne touchera de retraite inférieure au Smic. Le financement des retraites sera assuré en particulier par une cotisation nouvelle sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations employeurs sur les salaires. L'accroissement du taux et de la masse des cotisations patronales sur les salaires sera modulé en fonction des choix de gestion de ces entreprises. Aucun recours à la fiscalisation des retraites ou de la protection sociale ne sera opéré pour leur financement. »

Mme Martine Martinel (PS Haute-Garonne) a pris également la peine d'exposer en détail les propositions du programme présidentiel concernant nos revendications. Il se vérifie que, si l'engagement de préserver le système de retraite par répartition est réaffirmé, certaines propositions sont en retrait par rapport à nos revendications, par exemple sur la durée de cotisations et sur la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale pour ne citer que ces deux aspects. Le retour à des meilleurs remboursements des soins est également avancé.

Enfin, la réponse de M. Alain Faure (PS Ariège) est intéressante et nous ne manquerons pas de lui donner la suite qui conviendra en cas de nécessité : "Je ne peux répondre point par point à vos propositions qui méritent une concertation. Aussi, je m'engage, si je suis élu, à vous recevoir rapidement afin que nous puissions explorer vos revendications et définir conjointement les actions à porter et à défendre au niveau de l'Assemblée nationale."

Nous ne pouvions donner dans cet article l'intégralité des réponses. Nos lecteurs qui souhaitent les lire pourront nous les demander.

J-P B

